

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Présents : Mmes CHABANEL, MARTIN, PALISSE, VERILLAUD, MM COMTE, DOMINGUEZ, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, PIN, SERRET, TORTEL.

Absentes excusées : Mme VEISSEIX donne procuration à M. LIGNIER, Mme AGRAIN donne procuration à M. DOMINGUEZ.

Absente : Mme DUPLAIN

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DOMINGUEZ

[début de séance : 20h08]

URBANISME

2017-04-01 à 05 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles :
ZC 255 (825m²) quartier Chanouillet,
ZC 257 (853m²) quartier Chanouillet,
ZI 324 (1790m²) et ZI196 (787m² indivision) quartier Lobler,
ZC 167 (1050m²) quartier Chanouillet,
N 260 (175m²) 385 Grande Rue,

2017-04-06 PERSONNEL ÉLU

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2014-04-11, 2014-04-12, 2014-04-13 et 2016-12-09 concernant les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les taux actuellement en application et que les crédits nécessaires soient inscrits à l'article 6531 du budget municipal.

2017-04-07 VOIRIES

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une discordance entre le tracé réel d'un chemin et de sa version au plan cadastral. Il est nécessaire d'entreprendre un recalibrage du chemin communal entre les parcelles L180-181-182-184 et 188, quartier les Rattiers.

Les frais de notaire et de géomètre seront partagés entre la commune, M. BLACHON et Mme BRUT, propriétaires en limite de ce chemin communal.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

2017-04-08 AIDES SOCIALES

Suite au rapport de l'assistante sociale de l'UDAF de la Drôme et vu l'avis favorable de la commission sociale du 30/01/2017, le Conseil Municipal décide, par 11 Pour et 3 Abstentions (Mmes Agrain, Chabanel et Palisse), d'attribuer une aide à hauteur de 300€ pour participer au règlement de repas.

2017-04-09 et 10 RÉSEAU ÉLECTRIQUE

M. le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau électrique au quartier des Chanouilletts pour alimenter dans de bonnes conditions des nouvelles constructions sur des parcelles appartenant à M. Albert COMTE.

Les dépenses prévisionnelles sont de 14 857,30 € HT, financée par le SDED à hauteur de 9 197,18 €.

Le reste des dépenses, le forfait communal est de 5 660,12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part communale finale, ajustée en fonction du décompte définitif, sera remboursée par monsieur Albert COMTE qui s'engage à rembourser à la commune le montant de celle-ci.

M. le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau électrique au quartier des Chanouilletts pour alimenter dans de bonne condition la nouvelle construction sur la parcelle appartenant à M. Damien ROMAIN.

Les dépenses prévisionnelles sont de 32 400,93 € HT, financée par le SDED à hauteur de 22 723,13 €.

Le reste des dépenses, le forfait communal est de 9 677,80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part communale finale, ajustée en fonction du décompte définitif sera remboursée par monsieur Damien ROMAIN qui s'engage à rembourser à la commune le montant de celle-ci.

2017-04-11 TRIBUNAL ADMINISTRATIF

M. le Maire indique que M. NAJOTTE Stéphane a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, relative à l'arrêté du 3 février 2017 concernant un permis de construire délivré à M. et Mme BARD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire Charpey contre M. NAJOTTE et désigne maître Anceau, avocat à Valence, pour représenter la commune dans cette affaire et signer la convention d'honoraires ainsi que tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

2017-04-12 URBANISME

Convention EPORA / commune de Charpey

M. le Maire rappelle que la commune souhaite requalifier le quartier de la Forge. La collectivité a déjà acquis quelques biens mais n'est pas en mesure, financièrement et techniquement, d'en acquérir plus. L'opération aurait pour objet de recréer des logements et/ou, éventuellement, des locaux de services et de commerces et des espaces publics.

La commune engage, en parallèle, une révision de son PLU, et une réflexion urbaine sur la traversée du village, longeant le site.

Le Conseil Municipal, par 12 Pour et 2 Abstentions (M. Dominguez et Landois), approuve la convention opérationnelle (d'une durée de 4 ans), concernant le quartier de la Forge, entre l'EPORA et la commune de Charpey et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier

2017-04-13 TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal décide, par 13 Pour et 1 Contre (M. Tortel) de ne pas changer les taux actuels. Soit Taxe d'Habitation à 10,55 %, Foncier Bâti à 10,90 % et Foncier Non Bâti à 42,10 %.

Note : M. Tortel souhaite que les taux soient rabaissés à leurs valeurs de 2015.

2017-04-14 AFFECTATION DES RESULTATS : Budget Principal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 113 302,08 € en réserves R 1068 en investissement considérant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	113 302,08 €,
un déficit d'investissement de	133 427,72 €.

2017-04-15 BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif Principal 2017 :

Fonctionnement : 873 000 €

Investissement : 420 069 €

2017-04-16 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LE VERGER 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif lotissement le Verger 2017 :

Fonctionnement : 813 114,44 €

Investissement : 67 987,65 €

2017-04-17 VENTE MATÉRIEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, par 13 Pour et 1 Abstention (Mme Agrain), accepte la proposition d'achat de M. HERITIER Pierre-Emmanuel du tracteur agricole communal 1953QN26 pour un montant de 4 000 € et en l'état. Ce tracteur est vendu avec le semoir et le chargeur.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil aura lieu le mardi 16 mai 2017.

[La séance est terminée à 22h45]

A Charpey, le 12 avril 2017

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre DOMINGUEZ